



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 1^{er} octobre 2009 – N° 67/D131

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête « Indice des prix à la consommation » (IPC)

Service producteur : Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales

Opportunité : avis favorable émis le 24 mars 2009 par la formation Démographie, conditions de vie Réunion du Comité du label du 29 septembre 2009 (formation Entreprises)

La première génération d'indices des prix date de 1914. Au cours du temps, le champ de l'IPC s'est élargi tant au plan géographique qu'en termes de population représentée ou de consommation couverte. L'IPC base 1998, entré en vigueur en janvier 1999, constitue la 7^{ème} génération d'indice. Il couvre l'ensemble de la population et du territoire national (métropole et départements d'outre-mer).

L'IPC est l'instrument officiel de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des biens et des services consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution « pure » de prix, c'est-à-dire à qualité constante des produits consommés. L'IPC joue un rôle à la fois économique (suivi mensuel de l'inflation), socio-économique (base d'indexation de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et du Smic) et monétaire et financier. Un travail d'harmonisation coordonné par Eurostat a permis de créer des indices de prix harmonisés (IPCH) qui ne se substituent pas aux IPC nationaux mais sont destinés aux comparaisons internationales et au calcul d'un indice de prix pour l'Union européenne. L'IPCH est le principal instrument de pilotage de la politique monétaire dans la zone euro. En septembre 1998, des obligations indexées sur l'inflation (l'IPC national dans ce cas), ont été émises par le Trésor français, impliquant pour la première fois l'indice des prix dans la définition d'un instrument financier.

Dans le cas de la France, l'IPC et l'IPCH ont des évolutions assez voisines, reflet de leur proximité méthodologique. Le champ de IPC et celui de IPCH diffèrent toutefois. L'IPCH, qui suit la dépense de consommation finale monétaire des ménages, mesure des prix « nets » des remboursements des Administrations alors que l'IPC mesure les prix « bruts », représentatifs des prix d'achat des produits consommés. Les indices et pondérations calculés sont donc différents dans les secteurs où la prise en charge par la collectivité nationale est importante (santé et services de protection sociale).

La collecte se déroule tout au long de chaque mois. Elle est effectuée par le réseau d'enquêteurs de l'Insee sur l'ensemble du territoire français (métropole et départements d'outre-mer) auprès des points de ventes au détail (onze formes de vente sont distinguées). Les relevés sont mensuels sauf pour les produits frais pour lesquels ils ont lieu tous les quinze jours.

L'échantillon qui est mis à jour annuellement est stratifié selon trois types de critères : un critère géographique (96 agglomérations de plus de 2000 habitants en métropole et 10 agglomérations dans les Dom), le type de produit (1000 familles de produits appelées « variétés » dont la liste est confidentielle, la variété étant le niveau de base pour le suivi) et le type de point de vente (27 000 points de vente stratifiés par forme de vente). Le croisement de ces différents critères aboutit à suivre

.../...

un peu plus de 140 000 séries (produits précis dans un point de vente donné) donnant lieu à près de 160 000 relevés mensuels. À ces chiffres s'ajoutent environ 40 000 séries « tarifaires », collectées directement auprès d'organismes privés ou publics tels que EDF, les opérateurs de télécommunications, la SNCF, les services publics locaux, ainsi que dans les catalogues de vente par correspondance.

Les évolutions méthodologiques de l'IPC découlent de demandes des enquêteurs ou des sites prix de l'Insee, d'une concertation avec l'unité méthodologique de la division, de propositions ou de directives européennes, sous contrainte des évolutions possibles à mettre en œuvre par les équipes informatiques.

L'IPC d'un mois donné est publié mensuellement autour du 13 du mois suivant dans diverses nomenclatures de consommation par fonction ou produit. D'autres indicateurs complémentaires sont publiés en même temps : indice d'ensemble corrigé des variations saisonnières, indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales (inflation sous-jacente), IPCH et indice de la grande distribution. Les résultats de l'IPC sont diffusés dans différentes publications nationales (*Informations rapides*, *Insee première*, *Tableaux de l'économie française*, *France portrait social*). Des publications existent également dans chaque département d'outre-mer. Les données mensuelles de l'IPC, les séries longues ainsi que des éléments de méthodologie sont également présentés sur le site internet de l'Insee (www.insee.fr), avec la possibilité de télécharger les derniers numéros des *Informations rapides* et sur la *Banque de Données Macroéconomiques*. Les derniers indices parus et les principaux chiffres sont également disponibles *via* le serveur vocal de l'Insee.

La nomenclature de base est fondée sur la nomenclature internationale COICOP (*classification of individual consumption by purpose* - nomenclature des fonctions de consommation des ménages, cf. site <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/class-fonct-consomm-menages.htm>), dans une version plus détaillée. Elle comprend 161 groupes et 305 postes regroupés par fonctions de consommation. Les indices des groupes sont diffusés mensuellement, ceux des postes en moyenne annuelle.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Indice des prix à la consommation » (IPC) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

| |
|--|
| Ce label est valide pour les années 2010 à 2014 |
|--|

Le Président du Comité du label

Michel Euriat